

Conseillers en exercice :	27
Présents :	25
Pouvoirs :	2
Absents non représentés :	0

DÉPARTEMENT
CALVADOS
ARRONDISSEMENT
CAEN
CANTON
TROARN

Date de convocation du CM : 26/03/2025

DÉLIBÉRATION
SÉANCE DU 01/04/2025

01-CM-2025-017– Approbation du Compte Financier Unique 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la commission Finances, personnel, Administration générale du 18 mars 2025,
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la ville de Troarn,
Vu le Compte Financier Unique 2024 de la ville de Troarn,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

Conformément à la loi, Monsieur le Maire a quitté la séance durant la délibération. Il a confié la présidence à M. Jean-Luc Terrioux, doyen d'âge des membres présents.

Sous la présidence de M. Jean-Luc Terrioux,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 27 voix, 22 pour, 5 abstentions (MM. Lemarchand, Marie, Mmes Loisel, Lemareshet et Lepoittevin),

Article 1 : **APPROUVE** le compte financier unique 2024 de la ville de Troarn.

Article 2 : **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Comptable public.

Le Maire,

Christian LE BAS

